

Motion des personnels de la PJJ
Direction inter régionale Grand-Est
Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne-Franche-Comté

Suite aux Etats généraux des personnels de la PJJ Grand-Est du 18 décembre 2008, et à l'appel des organisations syndicales CFDT-CGT-SNPES-PJJ-FSU, les personnels se sont aujourd'hui massivement mobilisés pour la défense de la Protection judiciaire de la Jeunesse, de ses missions et de ses agents.

Ce mouvement, d'une ampleur inédite depuis très longtemps, a contraint l'administration à suspendre l'activité de nombreux services dans toute la région.

Les personnels réunis ce jour en Assemblée Générale se félicitent de l'écho croissant rencontré par leur lutte, avec en particulier le soutien des magistrats de Meurthe et Moselle.

Nous exigeons aujourd'hui :

- œ la réaffectation immédiate des 50 postes supprimés à l'occasion de la mise en place de la DIR
- œ un moratoire sur les fermetures de services, en particulier celles du FAE d'Epinal et des différentes directions départementales
- œ la réouverture des UEHD fermées arbitrairement depuis la fin d'année 2008
- œ le maintien, conformément à la Loi de la double compétence civile et pénale de la PJJ
- œ le financement de l'ensemble des mesures ordonnées par les magistrats
- œ la transparence sur les objectifs de la RGPP et sur les calendriers de mise en oeuvre
- œ le respect de la Loi par rapport aux droits des personnels
- œ que l'Etat-employeur assume ses responsabilités, en particulier à l'égard des agents contractuels

Nous dénonçons fortement les décisions prises de manière unilatérale par l'administration, trop souvent au mépris du respect de la Loi.

Non aux licenciements- Non aux redéploiements
Oui à la prise en charge éducative des mineurs au civil et au pénal